VILLEJUIF

La Charte d'achats durables pluriannuelle de la Ville de Villejuif

La ville de Villejuif présente sa charte d'achats durables pluriannuelle, visant à structurer et engager une dynamique partenariale autour d'actions communément partagées en faveur de la transition écologique, de l'inclusion, citoyenneté et de l'attractivité économique. Cette charte s'inscrit dans une politique d'achats durables exemplaire, intégrant des enjeux contemporains et humains qui impactent la préservation de notre planète.

Sommaire

L'achat public comme levier de modernisation d’une ville porteuse d’actions innovantes

1. Les enjeux de l’achat public durable
2. La définition d’un achat public durable
3. La traduction de la durabilité dans les stratégies d’achats de la ville de Villejuif.
4. Les engagements de la ville de Villejuif en matière d’achats durables.
5. Évaluation de la charte d’achats durables.

ANNEXE N°1

Actions programmatiques de la Ville de Villejuif

1. Adapter les achats à la transition écologique.
2. Contribuer à l’attractivité du territoire en utilisant la politique d’achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique, du bassin d’emploi territoire.
3. Promouvoir l’action de la Ville à travers des actions de communication stratégiques et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés.
4. Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation à la fonction achats durables et de la simplification des process.

ANNEXE N°2 :

Dispositif d'évaluation de la charte d'achats durables

1. La définition des indicateurs de performance.
2. L’évaluation de la charte d’achats durables à l’aune des indicateurs.
3. Indicateurs de la ville de Villejuif.
4. Conclusion et perspectives.

L'Achat public comme levier de modernisation en faveur d'une ville porteuse d'actions innovantes

L'achat public constitue un levier majeur pour agir en faveur d'une société plus écologique, plus respectueuse des droits et des conditions de travail des salariés, plus innovante. Avec plus de 20 millions d'euros d'achats publics annuels entre fonctionnement de ses services et investissement, la ville de Villejuif souhaite utiliser largement ledit levier en faveur de la transition écologique, sociale, citoyenne et de l'attractivité économique, à laquelle elle cherche à contribuer.

En ce sens, la présente charte d'achats est un moyen de structurer, faire connaître et engager une dynamique partenariale autour d'actions communément partagées. Cet outil stratégique doit être apprécié à l'aune d'un double objectif :

- ✓ D'un point de vue intrinsèque, il vise à accompagner la modernisation de la collectivité dans la transformation de ses organisations professionnelles en vue d'optimiser et de rationaliser les ressources. Il induira également une simplification des process dans le respect du droit, garantie par une rigueur procédurale ;
- ✓ D'un point de de vue extrinsèque, il permettra de mieux appréhender l'impact de cette modernisation sur la définition de politiques publiques toujours plus innovantes et audacieuses.

I. Les enjeux de la charte d'achats durables

Cette charte, participant pleinement de la politique d'achats durables de la ville, vise à consolider son action, tant dans les choix stratégiques d'achats, que de ses fournisseurs, afin que chacun concourt à la concrétisation d'une politique exemplaire en matière de développement durable. Cette dernière entend concilier croissance économique et responsabilité..

Aussi, conformément au code de la commande publique, lorsqu'il détermine la nature et l'étendue des besoins, l'acheteur doit prendre en compte des objectifs de développement durable dans leur dimension économique, sociale et environnementale.

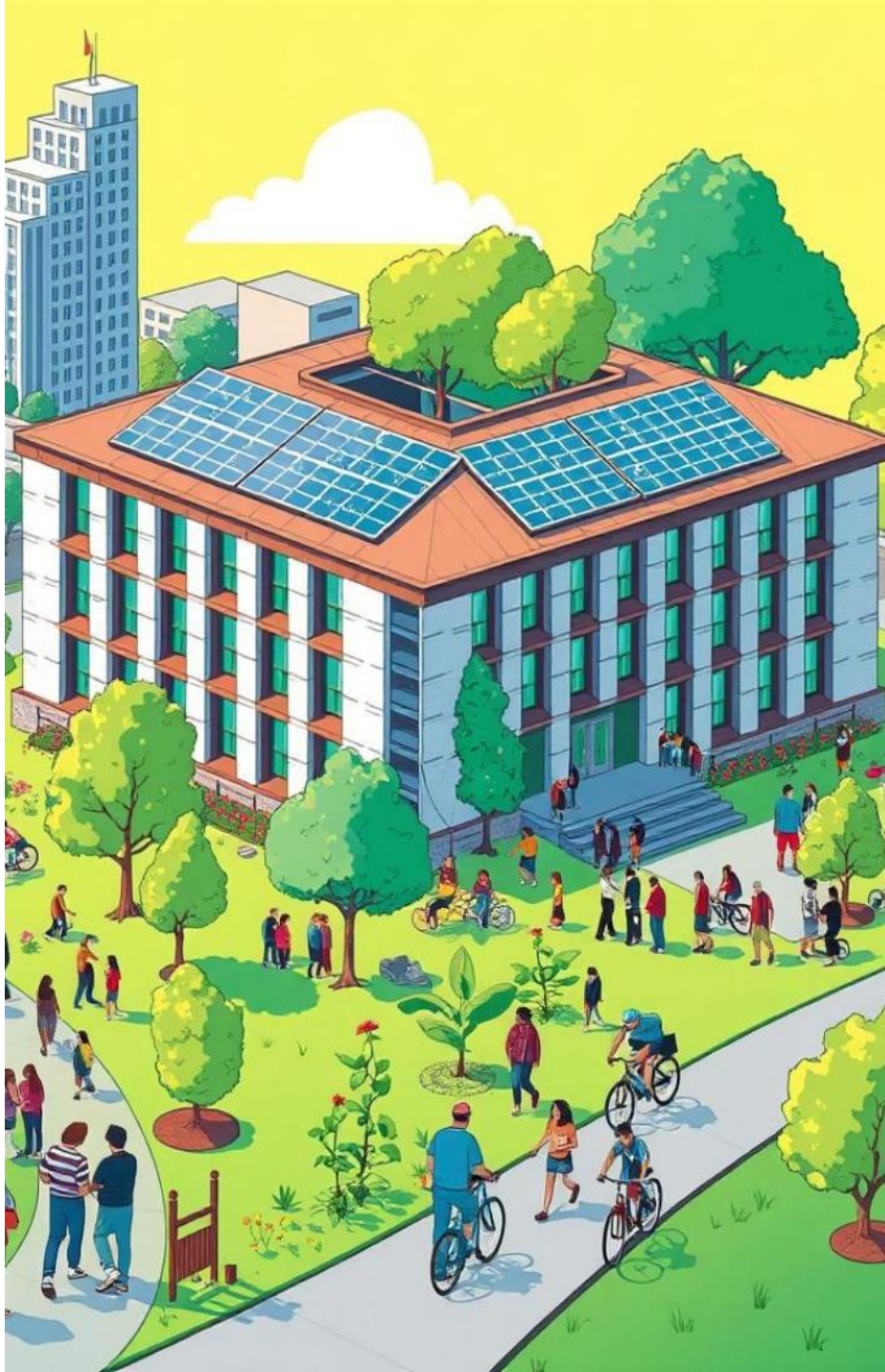

II. Définition d'un achat public durable

En vertu du Plan national d'Action pour les Achats Publics Durables (2015-2020), un achat public durable est un achat qui :

- Intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorise la performance économique.
- Prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat.
- Permet de réaliser des économies « *intelligentes* » au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources.
- Concerne toutes les étapes de cycle de vie d'un produit ou de la prestation.

III. La traduction de la durabilité dans les stratégies d'achats de la ville de Villejuif

❑ Axe 1: Adapter les achats à la de transition écologique

La ville de Villejuif entend adapter les achats de la Ville face aux enjeux énergétiques et écologiques en consommant moins et mieux dans un objectif de sobriété.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire

Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et de son bassin d'emploi.

❑ Axe 3: Promouvoir ses actions

Promouvoir l'action de la Ville à travers une communication stratégique et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés.

❑ Axe 4: Mobiliser et acculturer les acteurs

Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation à la fonction achats durables et de la simplification des process.

Ces engagements s'appliquent non seulement, aux contrats de la commande publique (aux fournisseurs ainsi qu'aux sous-traitants), ainsi qu'aux stratégies d'achats dont la Ville de Villejuif est maître d'ouvrage, mais aussi à ceux dont elle aura confié la réalisation à d'autres opérateurs économiques (dont les concessions).

IV. Les engagements de la Ville de Villejuif en matière d’achats durables

❑ Axe 1 : Adapter les achats à la transition écologique

Les orientations que la ville s’emploiera à faire vivre. Les modalités d’achats retenues sont les suivantes :

Sobriété dans la définition des besoins

La sobriété dans la définition des besoins permet de poursuivre la réduction de l'impact environnemental de les achats (économies d'énergie, réduction des émissions de CO2, réduction des emballages, réduction, limitation et valorisation des déchets, recours à la seconde main).

Réflexion en coût global

Analyse en coût global du produit, en tenant compte des coûts intégrés et des coûts diffus sur la durée de vie du produit ou de la prestation.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Attention portée par l’entreprise à la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en faveur de la transition écologique.

Réflexion en cycle de vie

Priorisation au critère de réparabilité afin de construire une approche centrée sur le cycle de vie de la ressource.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d'achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d'emploi

Contexte territorial

Villejuif est partie prenante de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB), fort de 720.000 habitants, près de 1 400 agents et véritable poumon économique francilien, labellisée Territoire d'industrie.

De manière complémentaire, en tant qu'actrice de l'économie val-de-marnaise, la ville entend mobiliser sa capacité d'achat public, sous le prisme de la durabilité, afin d'accroître sa contribution au sein de son bassin territorial et son soutien aux fournisseurs locaux.

Soutien aux entreprises locales

Dans cette perspective, la collectivité valorisera le recours aux adaptations prévues par le code de la commande publique en faveur des PME/TPE, des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de certaines catégories d'entreprises.

Simplification des process et attractivité

Favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique en simplifiant les process administratifs et en recourant aux techniques d'achats plus souples et attractives.

Innovation

Positionner Villejuif comme territoire expérimental, catalyseur d'innovations en utilisant la commande publique comme véritable levier accélérateur des entreprises innovantes et de croissance.

Économie Sociale et Solidaire

Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire en lien avec les acteurs d'insertion et de l'emploi, développer les achats circulaires et solidaires en lien avec les partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Inclusion sociale

Favoriser l'inclusion des habitant.es du territoire, notamment les personnes dites *« éloignées de l'emploi »* et du secteur associatif dans le cycle de vie des achats (en fin de cycle des biens et fournitures achetées : possibilité de récupération pour réemploi ou recyclage).

Éco-exemplarité

Faire de la Ville un **« chef de file »,** comme fondement d'une incitation à faire évoluer les pratiques des acteurs économiques du territoire.

❑ Axe 3: Promouvoir l'action de la Ville à travers des actions de communication stratégiques et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés

À travers sa fonction achat, Villejuif ambitionne de co-construire des partenariats pérennes et structurants avec des acteurs publics et privés afin d'améliorer la qualité de ses stratégies d'achats.

Dans cet esprit, la ville de Villejuif s'engage à :

- S'appuyer et développer les réseaux internes et externes (Établissement public territorial GOSB, collectivités territoriales, Chambre du Commerce et de d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi, associations d'acheteurs publics), partenaires indispensables de la connaissance de l'offre fournisseurs sur le territoire ;
- Conduire des opérations proactives de sourçage ;
- Promouvoir des relations contractuelles équilibrées et facilitantes (Informer les acteurs du territoire sur les possibilités de cotraitance et sous-traitance, avances, négociations, marchés réservés etc…) ;
- Valoriser l'action programmatique des achats durables de la Ville dans le cadre de rencontres inversées.

❑ Axe 4:Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisation

Sensibilisation aux règles de bonne conduite

La ville souhaite sensibiliser les décideurs et les directions aux règles de bonne conduite obligatoires permettant d'assurer le respect des principes du code de la commande publique, ceci aux fins d'observer un comportement respectueux et vertueux des règles éthiques, déontologiques et pour prévenir les risques encourus en matière pénale.

Actions de la ville

Dans ce cadre, la ville veillera à :

- L'appropriation collective des objectifs de politique d'achats durables en formant et informant les élus, la direction générale, et les directions métiers ;
- La sensibilisation de l'ensemble des acteurs questions relatives aux conflits d'intérêts et plus largement aux risques pénaux ;
- L'inscription récurrente de la commande publique dans le plan de formation ;
- Le développement d’une politique attentive aux risques de dépendance, ouverte aux groupements d'entreprises et animée par la volonté de donner une bonne visibilité sur ses activités et son fonctionnement.

V. Évaluation de la charte d’achats durables

La méthode mise en œuvre afin d'atteindre ces engagements est précisée dans le programme d'actions **en annexe n°1 de la présente**.

La charte d'achats durables donnera lieu à une évaluation annuelle de sur sa mise en œuvre et son impact effectif. Dans cette perspective, un comité composé de l'entièreté des commissaires d'appels d'offres est instauré, ceci aux fins d'apprécier ladite évaluation (dont la déclinaison est **présentée en annexe n°2 de la présente** charte), et de se prononcer sur des mesures correctives, le cas échéant.

ANNEXE N°1
Actions programmatiques de la ville de Villejuif

Les leviers et engagements énoncés dans la charte seront attentivement sélectionnés et mis en œuvre par les directions opérationnelles, au regard des objectifs stratégiques et des enjeux environnementaux, sociaux, technologiques et économiques des projets.

❑ Axe 1 : Adapter les achats à la transition écologique

Nos engagements sur le coût global :

- Introduire le critère de coût global pondéré au moins à 10% si les spécificités du marché le permettent.

Nos engagements sur la transition écologique (1/2) :

- Quand les caractéristiques du contrat le permettent, introduire comme critère d'analyse des offres le niveau des émissions de gaz à effet de serre pondéré au moins à 10% ; estimer toutes celles émises lors des étapes conception, fabrication, utilisation, valorisation et transport.

❑ Axe 1 : Adapter les achats à la transition écologique

Nos engagements sur la transition écologique (2/2) :

- Intégrer une fiche déclarative de production de déchets de chantier dans le Dossier de Consultation des Entreprises ;
- Demander aux candidats soumissionnaires aux marchés de travaux le label Haute Qualité Environnementale (HQE). La charte de chantier HQE prévoit la prise en compte des 14 cibles pour une meilleure qualité environnementale des bâtiments ;
- Demander le respect des normes AFNOR pour le développement durable ou ISO 14001 (norme appliquée aux systèmes de management environnemental).

❑ Axe 1 : Adapter les à la transition écologique

Nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises :

Introduire le critère démarche de l'entreprise en faveur de la transition écologique pondéré au moins à 10% si les spécificités du contrat le permettent.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d’achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d’emploi

Engagements en matière environnementale :

- Intégrer des critères incitatifs, de clauses, et de conditions d'exécution de développement durable sur certaines familles d'achats structurantes, préalablement identifiées et cartographiées ;
- Accompagner les opérateurs économiques locaux (notamment TPE et PME) pour permettre l'adaptation en amont de leurs offres sur le plan environnemental.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d’achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d’emploi

Engagements en matière de performance économique :

- Recourir à l’allotissement voire au micro-allotissement ;
- Adapter les clauses juridiques à la spécificité du marché et à la typologie des fournisseurs associés (pénalités plafonnées et adaptées aux risques…) ;
- Étendre le dispositif du « Dites-le nous une fois » et le Document Unique de Marché Européen (DUME) ;
- Envisager une réponse par le seul SIRET ;
- Soutenir au besoin de financement (augmentation de l’avance à 30K quand les contrats publics sont inférieurs à 500K) ;
- Ne pas systématiquement exiger de garantie financière ;
- Simplifier des démarches et des dossiers administratifs inférieurs à 40 000 € H.T. (demande de renseignements strictement nécessaires à l’exécution du contrat) ;
- Privilégier le groupement conjoint (chaque fournisseur ne s'engage à exécuter que les prestations susceptibles de lui être attribuées dans contrat) sauf quand le groupement solidaire (l’ensemble des fournisseurs est engagé financièrement pour la totalité du marché) est indispensable.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d’achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d’emploi

Engagements en matière d’inclusions sociale et professionnelle :

- Développer le recours à des marchés réservés aux entreprises adaptées ou établissements et services d’aide par le travail afin de favoriser l’accès ou le maintien à l’emploi des personnes en situation de handicap ;

- Développer les marchés d’insertion, avec le support d’une activité technique, afin de favoriser les structures agissant en faveur de l’insertion sociale ;

- Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l’égalité, notamment l’égalité femmes-hommes : Émettre 100 % des contrat avec un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination ; travailler à l’inclusion d’un dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations dans tous les contrats de la Ville ;

- Mettre en place une méthode pour veiller au respect sur les chantiers et dans l’exécution des prestations de service des règles de sécurité et des prescriptions relatives à la lutte contre le travail illégal.

❑ Axe 2: Contribuer à l'attractivité du territoire en utilisant la politique d’achats durables comme levier de dynamisation du tissu économique et du bassin d’emploi

Engagements en matière d’innovations :

- Ouvrir aux propositions de variantes des fournisseurs susceptibles d’améliorer la qualité, le progrès social et le coût ;
- Valoriser le sourçage à travers des expérimentations en vue de vérifier l’adéquation des solutions technologiques aux besoins, tester des modèles économiques, des partenariats entre startups, PME et grands comptes pour des offres consolidées ;
- Rapprocher l’offre et la demande pour la première commande, notamment des startups innovantes ;
- Définir des exigences techniques plutôt en termes de fonctionnalités que de technologies attendues ;
- Développer les rencontres avec les fournisseurs et leurs organisations professionnelles ;
- Développer les outils d’évaluation de la performance des fournisseurs, de nature à générer des plans de progrès et une meilleure satisfaction dans l’exécution, tout en réduisant les prises de risque dans les opérations à venir.

❑ Axe 3: Promouvoir l'action de la Ville à travers des actions de communication stratégiques et des logiques partenariales avec des opérateurs publics et privés

Valoriser l'action de la Ville en termes d'achats durables :

RENCONTRES INTERINSTITUTIONNELLES-VOLET INCLUSION

Mai 2025

FORUM DES ACHATS DURABLES

Dernier semestre 2025

❑ AXE 4:Mobiliser et acculturer les décideurs et les directions sous le prisme de la sensibilisatio à la fonction achats durables et de la simplification des process

Nos engagements :

- ❖ Former (Assistance à maîtrise d'ouvrage) et informer des référents acheteurs de la ville aux enjeux de l'achat durable.

- ❖ Mise en place d'un plan de formation des élus (commissaires d'appels d'offres).

ANNEXE N°2 :

Dispositif d'évaluation de la charte d'achats durables

Système d'évaluation

Ce document présente le dispositif d'évaluation de la charte d'achats durables de la ville de Villejuif. Il détaille l'importance des indicateurs de performance, la méthode d'évaluation, et les différents types d'indicateurs qui seront mis en place pour mesurer la performance en matière de développement durable, économique, relations fournisseurs, et qualité du service public.

I. La définition des indicateurs de performance

Les indicateurs de performance sont des outils cruciaux pour garantir une gestion efficace, transparente et responsable des ressources publiques.

Ils permettent d'optimiser les processus, de contrôler les coûts, de gérer les risques et d'améliorer la qualité des services et produits achetés, tout en assurant la conformité règlementaire et la satisfaction des directions opérationnelles.

II. Comment évalue-t-on ?

1. **Évaluation régulière**

   Mise en place d'un système d'évaluation périodique

2. **Analyse des résultats**

   Examen des données collectées pour identifier les tendances et les domaines d'amélioration

3. **Actions correctives**

   Mise en œuvre de mesures pour améliorer les performances identifiées comme insuffisantes

4. **Suivi continu**

   Surveillance continue des indicateurs pour assurer une amélioration constante

L'évaluation régulière et rigoureuse des performances nous permet d'assurer une meilleure gestion des achats, d'améliorer la qualité des approvisionnements, de réduire les coûts et de favoriser les relations de partenariat à long terme avec les fournisseurs.

III. Les indicateurs de la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

❖ **Indicateurs de performance en matière de développement durable**

1 **Critères durables**

Évaluation de l'intégration de critères environnementaux et sociaux

2 **Conditions d'exécution**

Suivi des clauses environnementales et sociales dans les contrats

3 **Innovation**

Mesure du degré d'innovation durable dans les achats

4 **Conformité légale**

Vérification de la conformité aux lois AGEC et "climat et résilience"

III. Indicateurs de la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

❖ **Indicateurs de performance économique (optimisation financière)**

1

Économies sur les volumes

Mesurer la réalisation des économies grâce à la mutualisation des achats

2

Respect des budgets

Vérifier que les dépenses restent dans les limites des budgets alloués

3

Gestion des négociations

Évaluer l'efficacité des négociations et la gestion des avenants

III. Les indicateurs de la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

❖ **Indicateurs de performance des relations fournisseurs**

- Mesurer l'accès des TPE-PME à la commande publique ;
- Garantir un suivi des conditions d'exécution des achats et des anomalies éventuellement constatées en lien avec les directions utilisatrices ;
- Recenser le taux de fournisseurs locaux, départementaux, régionaux ;
- Évaluer l'impact sur le tissu économique local.

III. Les indicateurs de la ville de Villejuif (liste non exhaustive)

❖ **Indicateurs de performance en matière de qualité de service public**

- Permettre aux fournisseurs de donner leur niveau de satisfaction et leurs pistes d'amélioration dans la relation contractuelle ;
- Vérifier l'adéquation entre nos processus et les besoins de la Ville, la réactivité des différents acteurs (SAP, directions-métiers, centrales d'achats, opérateurs titulaires) ;
- Gérer les risques fournisseurs (nombre de litiges résolus et en souffrance…) ;
- Taux de satisfaction des utilisateurs finaux, etc…

Conclusion et perspectives

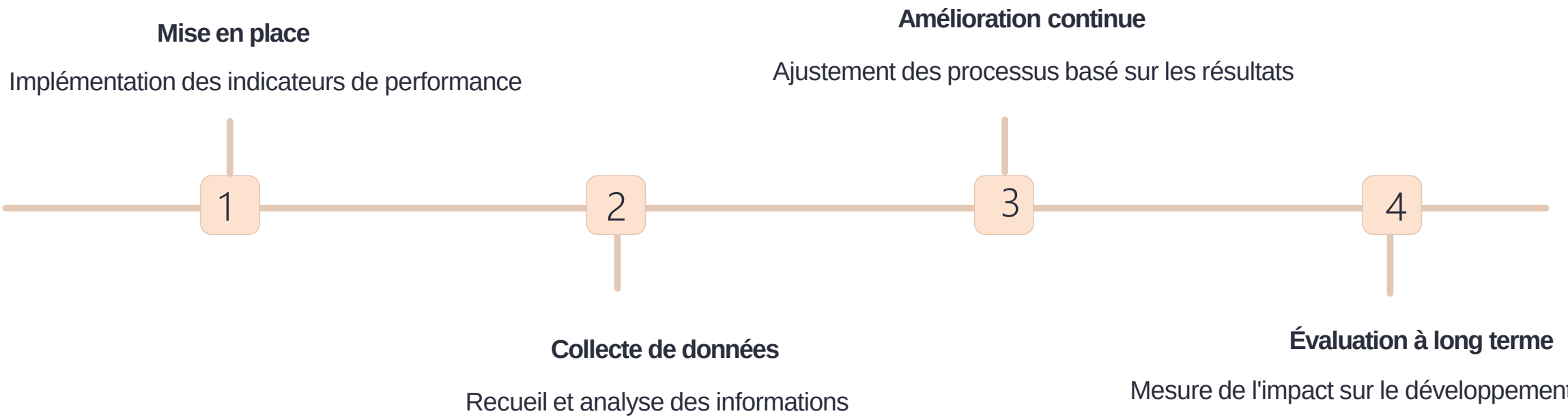

La mise en place de ces indicateurs de performance pour la charte d'achats durables de la ville de Villejuif permettra une gestion plus efficace et transparente des ressources publiques. Ces outils fourniront des données précieuses pour l'amélioration continue des processus d'achat, le renforcement des relations avec les fournisseurs, et l'optimisation de la qualité du service public, tout en respectant les objectifs de développement durable.

Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat public

dajap@villejuif.fr